



Règlement d'ordre intérieur du Racing White Woluwe

1	Généralités	2
2	Joueurs	2
2.a	Attitude.....	2
2.b	Présence	3
2.c	Équipement	4
2.d	Matériel	5
2.e	Vestiaires :	5
2.f	Hygiène et santé.....	6
2.g	Administratif (y compris transferts et démissions).....	6
3	Parents.....	7
4	Délégués	8
5	Entraîneurs	9
6	MESURES DISCIPLINAIRES.....	10
6.a	Comité de discipline	10
6.b	Objectifs visés par toute mesure disciplinaire.....	10
6.c	Composition et Fonctionnement du Comité de discipline.	10
6.d	Appel d'une mesure disciplinaire prise par Comité de discipline.....	10
6.e	Comportement sur le terrain, sanction prise par l'entraîneur	11
6.f	Cartes jaunes	11
6.g	Cartes rouges.....	11
6.h	Retards et absences non justifiées aux entraînements et aux matchs.....	11
7	Déclaration d'accident.....	12
7.a	Que faire en cas d'accident sur un terrain de foot ?	12
7.b	Comment faut-il introduire une déclaration d'accident ?	12
7.c	Des questions ?.....	13
8	Droit à l'image	13



RACING WHITE WOLUWE a.s.b.l.

Affilié à l'U.R.B.S.F.A. SOUS LE MATRICULE 9733

1 Généralités

Ce règlement s'adresse à l'ensemble des membres du Racing White Woluwe, à savoir les joueurs, entraîneurs, délégués et staff mais aussi aux parents et supporters.

Le Racing White Woluwe entend développer une image positive du club. Dans cette optique, chaque personne liée d'une manière ou d'une autre au club, s'engage à promouvoir l'image de marque du club et à représenter celui-ci avec la plus grande dignité, à inculquer le respect aussi bien sur le terrain qu'en dehors, à veiller au comportement irréprochable à l'égard de tous (coéquipiers, adversaires, arbitres, staff technique, représentants officiels, parents, public, fédération, etc).

La dernière version de ce règlement est publiée dans les bureaux du Racing White Woluwe ainsi que sur le site web du club.

Le club est affilié à la Fédération Belge de Football (URBSFA) et à son aile francophone (ACFF). Dès lors, les règlements fédéral (URBSFA) et communautaire (ACFF) font partie intégrante de ce présent règlement.

2 Joueurs

2.a Attitude

Porter le maillot du Racing White Woluwe, c'est représenter l'image du club. Dans ce cadre, chaque joueur doit s'engager à avoir un comportement impeccable.

- Saluer les coaches et responsables du club, ses partenaires, ses adversaires, les arbitres
- Toujours s'adresser de manière polie et respectueuse à ses interlocuteurs
- Avoir un comportement correct pendant le match avec un état d'esprit positif vis-à-vis des adversaires, des coéquipiers, des arbitres, des supporters et de l'encadrement du club. Cette règle est aussi d'application en dehors des terrains.
- Respecter les consignes du coach.
- Respecter les protocoles fair-play

2.b Cotisation

Tout joueur du Racing White doit s'acquitter d'une cotisation fixée pour la saison. Cette cotisation doit être payée avant le 31 mai qui précède la saison. Passé cette date, le joueur est retiré de son équipe et ne pourra participer à aucun entraînement ni match de la saison suivante et sa place dans l'équipe devient vacante. Si l'équipe est complète, il ne pourra donc plus jouer.



RACING WHITE WOLUWE a.s.b.l.

Affilié à l'U.R.B.S.F.A. SOUS LE MATRICULE 9733

Après le début de la saison, la cotisation n'est plus remboursée en cas d'arrêt sauf sur production d'un certificat médical couvrant le reste de la saison. Dans ce cas, la cotisation est remboursée au prorata en tenant compte des frais déjà engagés.

La cotisation donne droit à deux entraînements par semaine et un pack d'équipements. Le match ou des entraînements spécifiques ne sont pas compris dans la cotisation. Les maillots de matchs ne font pas partie du pack d'équipement et restent la propriété du club.

Une annulation d'entraînement pour raison sanitaire, climatique, d'indisponibilité de terrain, durant les vacances ou autre ne donne pas droit à un remboursement, de même en cas d'absence du joueur.

2.c Présence

La présence aux entraînements et aux matchs (en fonction des convocations) est obligatoire. Au club, les joueurs doivent être présents en tenue au vestiaire à l'heure de l'entraînement ou du rendez-vous pour le match. A l'extérieur, le joueur doit être au point de rendez-vous à l'heure communiquée par le coach. En cas d'absence ou de retard, le joueur veillera à prévenir le plus vite possible son coach au travers de l'application ProSoccerData (PSD) exclusivement. Les absences et retards seront rapportés par le coach au coordinateur qui prendra les mesures appropriées.

Tout joueur comptant moins de 60% de présence aux entraînements ne sera plus admis la saison suivante au club (sauf en cas de blessure motivée par un certificat médical).

2.d Sélections dans les équipes et pour les matchs

Chaque joueur est assigné à une équipe. Le coordinateur de la catégorie est souverain pour décider dans quelle équipe un joueur devra s'entraîner.

Cette assignation ne peut pas être refusée.

Si un joueur est convoqué dans une autre équipe que la sienne, il ne peut pas refuser cette convocation.

2.e Matches et tournois

Durant la saison, chaque week-end un match de championnat est prévu. Vous trouvez les informations complètes et à jour sur tous les matchs dans l'application « RBFA » et dans l'application ProSoccerData.

Pour les équipes jeunes, les joueurs sont convoqués aux matchs en fonction de la présence aux entraînements, de la motivation, du comportement, de l'aspect sportif et du nombre de places disponibles dans l'équipe. Participer au match ou à un tournoi n'est pas un droit.



RACING WHITE WOLUWE a.s.b.l.

Affilié à l'U.R.B.S.F.A. SOUS LE MATRICULE 9733

Si tous les joueurs sont présents à chaque entraînement et que le nombre de joueurs disponible pour le match dépasse le nombre autorisé, le coach procédera à une tournante parmi les joueurs de manière à ce que tous les joueurs aient le même nombre de match proportionnellement aux entraînements auxquels ils ont participé.

Le coach enverra via l'application ProSoccerData après le deuxième entraînement la sélection pour le match du week-end.

Pour les équipes jeunes, pour chaque joueur du 5c5 (U8-U9) et du 8c8 (U10 à U13) ainsi que pour les équipes régionales du 11c11 (U14b, U15b et U16b), le temps de jeu de chaque joueur sur la feuille de match est de minimum 50% du temps du match. Pour les équipes provinciales 11c11 (U14a, U15a, U16a, U17 et U19), le temps de jeu des joueurs doit être de 50% sur la saison au prorata de la participation aux entraînements.

La carte d'identité ou le passeport est obligatoire pour toute compétition officielle (match, tournoi, match amical). La feuille de match doit être rentrée 30 minutes avant un match. Tout joueur qui ne peut pas présenter son document 30 minutes avant le match sera retiré obligatoirement de la feuille de match. Aucun joueur ne peut être présent sur le terrain comme titulaire, réserviste ou avec une autre fonction sans être sur la feuille de match et donc sans document d'identité.

La ponctualité lors du match est encore plus importante. Les joueurs sont tenus d'être à l'heure de rendez-vous.

La tenue de match sera donnée au joueur au vestiaire et sera restituée après le match. La lessive des maillots de match s'organisera entre le coach, le délégué et les parents de l'équipe.

Pour la bonne évolution des jeunes joueurs, il n'y a que le coach qui peut donner des instructions. Les joueurs ne pouvant gérer simultanément les consignes de différentes personnes, ni le délégué ni les parents ne peuvent coacher.

Pour les équipes jeunes, à la fin du match à domicile une collation sera prise tous ensemble après s'être changé au vestiaire. Ce n'est qu'après la collation que les parents peuvent reprendre leur enfant.

2.f Équipement

Chaque joueur en ordre de cotisation reçoit un pack d'équipement pour l'entraînement et les matchs. Ces tenues sont obligatoires pour toutes les activités du club. Un joueur qui n'aura pas son équipement complet peut se voir refuser l'activité. Chaque joueur veillera à mettre son nom sur ses équipements.

Pour les matchs :

- L'équipement est obligatoire pour l'échauffement et pour l'arrivée sur le terrain



RACING WHITE WOLUWE a.s.b.l.

Affilié à l'U.R.B.S.F.A. SOUS LE MATRICULE 9733

- Les protèges tibias sont obligatoires durant les matchs et les entraînements ;
- Pendant le match, le maillot est glissé dans le short, les bas sont remontés
- Le cuissard doit être de la même couleur que celle du short, de même que la blouse thermo avec le maillot.
- En fonction des conditions climatiques, le club se réserve le droit d'imposer des équipements supplémentaires pour garantir la santé des joueurs.
- Chaussures de football :
 - L'Union belge oblige les multistuds pour les catégories U6 à U13 ;
 - Pour les autres catégories : le joueur veille à toujours être en possession d'une paire de chaussures adaptées au terrain synthétique et d'une paire de chaussures adaptées au terrain en herbe. Il veille également à porter des chaussures adaptées aux conditions météo.
 - Les joueurs ne mettent leurs chaussures de football qu'arrivés au vestiaire et les retirent à la fin de l'activité.
- La carte d'identité est obligatoire pour tous les matchs et les tournois.

2.g Matériel

Les joueurs sont tenus d'aider les coaches pour le matériel lors des activités :

- Aider le coach et le délégué à placer et ranger les goals
- Récupérer le matériel (ballons, cônes et chasubles) ;
- Veiller à laisser un terrain « propre » après l'entraînement (pas de bouteilles, canettes...) ou le match, à domicile comme à l'extérieur.

2.h Vestiaires :

- Pour les séances d'entraînement, l'accès aux vestiaires et aux zones d'entraînement terrain, banc de touche) est interdit à toute personne étrangère au club, ainsi qu'aux parents.
- La bonne tenue des vestiaires ainsi que le comportement et la sécurité des joueurs est sous la responsabilité du formateur;
- Tous les appareils électroniques (gsm , tablette, ...) et objets de valeur sont interdits du début de l'entraînement ou du match à la fin de celui-ci. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans ses installations.
- Il est interdit de jouer, courir, grimper,... dans les vestiaires.
- Pour toutes les catégories jeunes, les joueurs seront attendus au vestiaire et laisseront leur sac au vestiaire, juste leur gourde sera autorisée sur le terrain. Le coach ou le délégué viendra chercher les enfants au vestiaire 5 minutes avant le début de l'entraînement. Aucun enfant ne peut être sur le terrain sans son coach.
- Après l'entraînement, les enfants rangeront le matériel avec le coach et iront se changer ensembles au vestiaire. Les parents viennent rechercher leur enfant au vestiaire.



RACING WHITE WOLUWE a.s.b.l.

Affilié à l'U.R.B.S.F.A. SOUS LE MATRICULE 9733

- Il est demandé aux joueurs de prendre leur douche au plus vite et de ne pas traîner dans les vestiaires afin de pouvoir les libérer pour les équipes de nettoyage ou les équipes suivantes.
- Tout joueur prend soin de quitter les installations (vestiaire, terrain) « propre » à domicile comme à l'extérieur;
- Lors des matches, hormis officiels et joueurs désignés pour jouer la rencontre, personne n'aura accès aux vestiaires avant, pendant et après la rencontre;
- Les chaussures sont nettoyées à l'extérieur des vestiaires sur les brosses prévues (en aucun cas dans les douches);

2.i Hygiène et santé

- La douche à l'issue de l'entraînement et du match à domicile est obligatoire (l'utilisation de claquette est recommandée)
- Santé : tout joueur blessé ou malade doit prévenir son coach le plus vite possible de son absence et de la date de retour. Il ne pourra reprendre le football que complètement guéri et avec l'accord du staff du Racing White Woluwe.
- Diététique :
 - Les joueurs sont tenus de suivre les règles diététiques sportives;
 - Un sommeil réparateur convenable est indispensable.
- Lutte anti-dopage : Le club s'inscrit dans la lutte contre le dopage et tout membre du club doit s'engager dans cette voie. Tout joueur convaincu de dopage se verra, en outre des sanctions fédérales, convoqué devant un comité de discipline. Tout renseignement concernant le dopage peut être obtenu sur le site www.dopage.be.

2.j Administratif (y compris transferts et démissions)

Pour être en ordre administrativement, tout joueur du Racing White Woluwe doit :

- Être en ordre d'affiliation et/ou de transfert;
- Être en ordre de cotisation et d'indemnités telles que réclamées par le club (au plus tard le 31 mai précédent la saison pour les membres existants);
- Avoir rendu la fiche d'inscription complétée et signée.
- Etre connecté à l'application PSD.
- Avoir signé la charte du joueur et du parent. Celle-ci certifie aussi qu'il a pris connaissance du présent règlement d'ordre intérieur
- Présenter un certificat médical d'aptitude de U6 à U13 et un certificat de test à l'effort à partir de U14 et pour les équipes premières.

Un document d'identité (avec photo) est obligatoire et doit être amené pour toutes les compétitions officielles (y compris les matches amicaux). Si le joueur ne peut pas présenter son document d'identité au moment de la clôture de la feuille de match par le délégué, il ne peut pas figurer sur la feuille de match ni être présent dans la zone neutre (terrain).



RACING WHITE WOLUWE a.s.b.l.

Affilié à l'U.R.B.S.F.A. SOUS LE MATRICULE 9733

Tout joueur, souhaitant quitter le Racing White Woluwe, devra démissionner dans les délais et selon la procédure décrite par le règlement de l'URBSFA / ACFF en vigueur (période du 1^{er} au 30 avril).

Toutes les informations concernant les démissions se trouvent sur le site de l'ACFF : <https://www.acff.be/joueurs/demissions> ou peuvent être obtenues auprès du secrétariat qui vous renseignera sur les différentes modalités.

Chaque saison, le conseil d'administration du club fixe le montant des cotisations. Cette dernière doit être versée dans les délais fixés par le conseil d'administration. Tout joueur qui ne sera pas en ordre de cotisation se verra refuser l'accès aux activités du club. Seuls les joueurs en ordre de cotisation recevront le pack d'équipement.

Après le début de la saison, plus aucun remboursement de cotisation ne sera effectué à l'exception d'un joueur ne pouvant plus pratiquer de sport pour une longue durée. Dans ce cas, un remboursement motivé et justifié par un certificat médical peut être demandé et le comité statuera sur la recevabilité de la demande et le montant remboursé. La décision du comité est définitive et sans appel possible.

Tout joueur affilié au Racing White Woluwe est assuré par l'URBSFA pour la pratique du football. La police et les conditions d'interventions de l'assurance sont décrits sur le site de l'Union Belge. (https://belgianfootball.s3.eu-central-1.amazonaws.com/s3fs-public/rbfa/docs/pdf/reglement/bondsreglement_reglement_federal/URBSFA_reglement_federal_Annexe1_Assurances.pdf) (voir aussi le paragraphe sur les déclarations d'accident)

3 Parents

Nous demandons aux parents d'avoir un comportement exemplaire et fair-play durant les entraînements et les matchs.

Les parents sont des supporters naturels. Nous leur demandons de supporter leurs enfants de manière positive mais de s'abstenir d'intervenir dans le coaching, tant pendant les entraînements que pendant les matchs.

Les parents ont un rôle important à jouer dans la ponctualité et la présence de leur enfant aux activités du club. Ils sont tenus de prévenir les coaches au travers de l'application ProSoccerData dès que possible de toute absence ou retard.

Dans aucun cas, un parent n'est autorisé à monter sur le terrain avant, après ni pendant un entraînement ou un match. Si vous voulez parler au coach, il est disponible avant ou après l'entraînement en fonction de ses disponibilités. Le délégué peut lui faire parvenir un message en cours d'entraînement ou de match si nécessaire.



RACING WHITE WOLUWE a.s.b.l.

Affilié à l'U.R.B.S.F.A. SOUS LE MATRICULE 9733

Le club assure un développement sportif des enfants et n'est donc pas une garderie. La responsabilité du club s'arrête dès la fin de l'activité. Les parents sont donc tenus de venir rechercher leur enfant à l'heure.

Nous avons besoin des parents pour assurer le rôle de délégués et pour conduire les équipes aux matchs à l'extérieur. Leur rôle est donc essentiel pour le bon fonctionnement du club.

Utilisation d'un moyen de transport :

- Les parents veillent à assurer leur responsabilité au niveau du transport des passagers. Ils se conduisent en bon père de famille, assurent le retour en toute sécurité et dans le plus bref délai ;
- La reprise d'un joueur par un autre parent ou une autre personne ne peut se faire que sous l'entière responsabilité des parents du joueur et non pas du formateur ou du club.

4 Délégués

Le rôle de délégué est essentiel. Un match de 11 contre 11 ne peut se dérouler sans un délégué. Chez les plus jeunes, le délégué est une aide précieuse pour le coach. Chez les plus âgés (à partir du 11 contre 11), le délégué a un rôle officiel.

Les délégués sont choisis par les entraîneurs mais ce choix est soumis à l'approbation du Comité de Coordination. Les délégués doivent obligatoirement être affiliés au club.

Rappel des tâches du délégué:

- Aider les entraîneurs dans les tâches administratives
- Préparer le matériel nécessaire pour le match (ballons, feuille d'arbitre, bouteilles d'eau, équipements des joueurs, vérifier la conformité du terrain et des buts, préparer la pharmacie. Accueillir l'arbitre dès son arrivée au terrain, lui présenter le vestiaire, lui offrir une boisson,...
- Accueillir les équipes adverses et leur présenter le vestiaire
- Compléter la feuille d'arbitre et la présenter à l'arbitre avec les cartes d'identités des joueurs (un joueur sans carte d'identité au moment du contrôle par l'arbitre ne peut pas monter sur le terrain)
- Assister l'arbitre lors de la vérification des identités et de l'équipement des joueurs
- Assister l'arbitre en cas d'incidents pendant le match
- Veiller à apporter les premiers soins aux joueurs si nécessaire
- Assurer la distribution des boissons à la mi-temps à l'arbitre et aux équipes
- Veiller à ce que la feuille d'arbitre soit remplie dans les règles (exactitudes des renseignements les résultats, cartes jaunes,...), payer les frais d'arbitrage.
- Veiller, en collaboration avec l'entraîneur, à la discipline dans les vestiaires et à ce que les joueurs prennent une douche
- Contrôler les équipements à la fin des matchs et s'assurer que la lessive sera faite



RACING WHITE WOLUWE a.s.b.l.

Affilié à l'U.R.B.S.F.A. SOUS LE MATRICULE 9733

- Accompagner l'arbitre après le match, lui offrir une collation et assurer sa sécurité jusqu'à son départ des installations
- Veiller à ce que les vestiaires visités et visiteurs soient vides et n'aient subi aucune détérioration
- Le port du brassard est obligatoire (blanc à domicile et noir-jaune-rouge en déplacement)

5 Entraîneurs

L'entraîneur a un rôle clef dans l'équipe. Il en est le responsable.

Il s'assure du respect des règles du club par leur équipe, sur les terrains, dans les vestiaires, au club ou en déplacement. Il veillera particulièrement à remplir son rôle éducatif et à donner le meilleur exemple aux enfants.

L'entraîneur est responsable de l'ensemble des joueurs mineurs durant l'entièreté de l'activité.

Les entraîneurs sont responsables du matériel qui leur est confié en début de saison. Ce matériel devra être remis en fin de saison en bon état. Toute perte ou dégradation injustifiée du matériel leur sera déduit du paiement de leur dernière indemnité de la saison.

La tenue de coach du Racing White est obligatoire tant pendant les entraînements que pendant les matchs, le port du brassard rouge l'est aussi en match.

Le coach doit s'engager à respecter la vision sportive du club. Les schémas de jeu et les thèmes d'entraînement forment un cadre qui est donné par le coordinateur. L'entraîneur est libre de donner son entraînement et son coaching dans ce cadre.

Les noyaux de joueurs sont fixés par les coordinateurs. L'entraîneur veillera au respect des noyaux et ne s'en écartera qu'avec l'accord du coordinateur.

L'entraîneur est responsable de la bonne organisation des matchs à domicile et en déplacement en remettant les convocations et en s'assurant de la présence des joueurs.

Les feuilles de présences doivent être signées au secrétariat à chaque prestation.

Chaque entraîneur se soumet aux obligations légales et remet à la demande du club un extrait de casier judiciaire Modèle 2 (art. 596.2 du code d'instruction criminelle) (Ce document est délivré pour les activités liées à l'éducation, au médical et au psycho-social, à l'aide à la jeunesse, à l'animation et l'encadrement de mineurs et est délivré par l'administration communale).



RACING WHITE WOLUWE a.s.b.l.

Affilié à l'U.R.B.S.F.A. SOUS LE MATRICULE 9733

6 MESURES DISCIPLINAIRES.

6.a Comité de discipline

Le comité de discipline est institué par le Conseil d'administration.

6.b Objectifs visés par toute mesure disciplinaire.

D'une manière générale, toute vie associative nécessite des règles et le strict respect de celles-ci. Le présent règlement est destiné à fixer ces règles, non sous la contrainte mais dans le cadre d'une discipline de vie librement consentie par chacun des membres du Racing White Woluwe. Seul le respect de ces règles peut être garant de l'harmonie nécessaire à la bonne évolution du club en général et de chacun de ses membres en particulier. C'est également veiller à la sauvegarde de l'image de marque du club.

Propos déplacés ou grossiers, comportements blâmables ou violents – tant sur le terrain qu'en dehors et ce y compris les réseaux sociaux – à l'égard de coéquipiers, adversaires, arbitres, presse, public, staff technique et officiel, ... – sont inadmissibles et feront l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club. Tout membre rendu responsable d'un comportement induisant une sanction financière pour le club se verra imputer les frais ainsi causés, et ce, indépendamment de toute autre action disciplinaire ou juridique que le club pourrait entreprendre à son égard

Tout problème extra sportif peut être valablement soumis à un membre du Conseil d'administration, qui examinera l'opportunité de transmettre le dossier au Comité de discipline.

6.c Composition et Fonctionnement du Comité de discipline.

Le Comité de discipline sera composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration. Il devra comprendre au moins deux administrateurs.

Lorsqu'un cas est soumis au Comité de discipline, celui-ci aura pour mission de, s'il l'estime nécessaire:

- Prendre connaissance du rapport de l'entraîneur, sur l'affaire portée à sa connaissance,
- Entendre le(s) plaignant(s),
- Entendre le(s) témoin(s) éventuel(s), à charge comme à décharge,
- Entendre la défense du ou des intéressé(s),
- Débattre en son sein d'une mesure disciplinaire à l'encontre du ou des intéressé(s) et de la portée de cette mesure,
- Faire connaître sa décision au(x) intéressé(s).

6.d Appel d'une mesure disciplinaire prise par Comité de discipline

Le membre qui fait l'objet d'une mesure disciplinaire prise par le comité de discipline peut faire appel de celle-ci dans les 7 jours après notification auprès du Conseil d'administration



RACING WHITE WOLUWE a.s.b.l.

Affilié à l'U.R.B.S.F.A. SOUS LE MATRICULE 9733

du club. Dans ce cas, le Conseil d'administration du club examine les faits reprochés et la mesure prise et peut décider de maintenir ou modifier cette mesure.

6.e Comportement sur le terrain, sanction prise par l'entraîneur

Si, en cours d'entraînement ou de match, un joueur affiche un comportement tel qu'il perturbe le bon déroulement de l'activité, son entraîneur peut l'exclure du terrain et l'envoyer sur le banc. Dans ce cas, le joueur concerné doit immédiatement quitter la surface de jeu et se rendre sur le banc où il attendra la fin de l'activité. Il ne pourra plus remonter sur le terrain avant d'avoir reçu l'accord de son entraîneur ou du coordinateur. Le coordinateur ou l'entraîneur peut saisir le conseil de discipline si la gravité le nécessite. L'entraîneur indiquera cette exclusion au coordinateur. En fonction de la gravité des faits et/ou de leur caractère répétitif, il revient au Conseil de Discipline de prononcer les sanctions appropriées.

6.f Cartes jaunes

Aucune autre sanction ne peut être prise à l'égard d'un joueur qui reçoit une carte jaune en cours de match, sauf celles éventuellement prévues par les règlements de l'URBSFA. Toutefois, si cette carte jaune est conséquence à un comportement exagérément agressif ou antisportif vis-à-vis d'un partenaire, d'un adversaire, de l'arbitre ou du public, l'entraîneur fera rapport des faits au Conseil d'administration qui devra évaluer si d'autres mesures doivent être prises ou non à l'égard du joueur concerné et le cas échéant renvoyer le joueur devant le Comité de discipline. L'amende infligée par l'URBSFA pourra être mise à charge du joueur; jusqu'au paiement de cette amende par le joueur, le club se réserve le droit de ne plus l'aligner.

6.g Cartes rouges

Une carte rouge reçue pour présentation de deux cartes jaunes au cours de la même rencontre n'entraîne pas d'autre mesure que celles prévues à l'article précédent du présent chapitre et/ou prévues par les règlements de l'URBSFA. Dans le cas d'une carte rouge reçue pour comportement antisportif ou exagérément agressif vis-à-vis d'un partenaire, d'un adversaire, de l'arbitre ou du public, il appartiendra au Conseil d'administration - sur base du rapport que lui fera l'entraîneur - d'envisager d'autres mesures à l'encontre du joueur fautif et le cas échéant renvoyer le joueur devant le Comité de discipline. L'amende infligée par l'URBSFA pourra être mise à charge du joueur; en cas de non-paiement par ce dernier, le club se réserve le droit de ne plus l'aligner.

En cas de carton rouge pour un geste antisportif ou dégradant l'image du club, l'intéressé(e) assurera l'arbitrage d'un ou plusieurs matches de jeunes en tant que mesure pédagogique.

6.h Retards et absences non justifiées aux entraînements et aux matches

Un membre qui se présente en retard à l'entraînement ou à un match peut se voir refuser par l'entraîneur le droit de participer à l'activité en cours si la justification de ce retard est jugée insuffisante par celui-ci. Même en cas de justification suffisante, le droit de participer à l'activité en cours peut être refusé si la durée restante de l'activité en cours est inférieure à



RACING WHITE WOLUWE a.s.b.l.

Affilié à l'U.R.B.S.F.A. SOUS LE MATRICULE 9733

la moitié de sa durée totale. En cas d'absences ou retards répétés et insuffisamment justifiés d'un membre, l'entraîneur devra présenter le cas au coordinateur qui appréciera si le cas doit être présenté au comité de discipline. Les membres dont la participation sur la saison est jugée insuffisante ne pourra plus s'inscrire au club la saison suivante.

7 Déclaration d'accident

Les accidents sur le terrain, ça arrive. Heureusement, les assurances sont là pour vous aider. Bonne nouvelle ! Depuis le 15 juin 2022, les déclarations d'accident et les certificats médicaux peuvent être envoyés de manière digitale par le correspondant qualifié (CQ) de votre club.

Les documents de déclaration d'accident peuvent être demandés au secrétariat ou téléchargés à l'adresse suivante : <https://www.rbfa.be/fr/les-acteurs-du-football/clubs/assurance>

Le médecin ou l'hôpital doit remplir le document et il faut absolument le transmettre au CQ dans les 21 jours suivant l'accident. Après ce délai, un

7.a Que faire en cas d'accident sur un terrain de foot ?

Une fois les premiers soins administrés et/ou l'urgence passée, prenez contact le plus rapidement possible avec le correspondant qualifié (CQ) de votre club.

Deux possibilités :

- Le CQ encode directement l'accident dans notre plateforme E-Kickoff et vous remet le certificat médical à compléter et signer par le médecin + signature et vignette mutuelle du joueur.
- Remettre le plus vite possible au CQ le formulaire de déclaration et le certificat médical dûment complétés et signés afin qu'il puisse faire le nécessaire.

Important

- La déclaration doit être introduite par votre CQ dans les 21 jours de l'accident.
- Toutes les communications (accusé de réception, quittance remboursement, ...) se font via le CQ du club.
- Séances de kiné : si pas mentionné sur le certificat médical ou si demande de séances complémentaires. Dans ce cas, le joueur ou le club doit nous transmettre une copie de la prescription médicale **avant** que chaque nouvelle série débute.

7.b Comment faut-il introduire une déclaration d'accident ?



RACING WHITE WOLUWE a.s.b.l.

Affilié à l'U.R.B.S.F.A. SOUS LE MATRICULE 9733

La déclaration doit être encodée danse-kickoff ou transmise par email via E-Kickoff par votre secrétaire de club **dans les 21 jours calendrier suivant la date de l' accident.**

7.c Des questions ?

Toutes les explications détaillées sur les procédures liées aux assurances, aux remboursements des frais et autres sont consultables sur le site de la fédération :

<https://www.rbfa.be/fr/faqs/faq-assurances>

8 Droit à l'image

Par leur inscription au Racing White, les parents des joueurs mineurs et les joueurs en âge de consentement acceptent d'apparaître dans les publications de photos d'équipes, de match, d'entraînement ou d'activités organisées par le club et publiées sur les réseaux sociaux du club ou transmises aux médias dans des fins non-commerciales.